



EXTRAIT DES REGISTRES

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**LE COMITE SYNDICAL S'EST REUNI
AU CENTRE D'EXPLOITATION
DES EAUX DE LA MONTAGNE NOIRE
ZA LOURMAN
A MAUREVILLE**

LE MERCREDI 13 JANVIER 2021 A 14 HEURES 30

oooo

Sous la présidence de Monsieur Philippe PLANTADE

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Délégués : M. Pierre GENRE (AIGREFEUILLE), M. Daniel THOMAS (AUCAMVILLE), MM. Michel BASELGA et Frédéric LEMAGNER (BALMA), M. Christophe GOURSAUD (BEAUPUY), M. Romuald PONCE (BRUGUIERES), MM. Vincent BOUVIER et Guillaume IRSUTTI (CASTELGINEST), M. Stéphane DELAGE (DREMIL-LAFAGE), Mme Anne-Lise CAMUS (FLOURENS), M. Benjamin LENORMAND (GRATENTOUR), M. Patrice RENARD (LAUNAGUET), Mme Christine PERROUX (L'UNION), M. Claude CYPRIEN (PIN-BALMA), M. Franck CHATELAIN (QUINT-FONSEGRIVES), Mme Françoise SOURDAIS (SAINT JEAN), M. Serge SOULET (SAINT-JORY), Mme Françoise AMPOULANGE (TOULOUSE), Mmes Véronique DOITTAU, Nicole MIQUEL-BELAUD, Ida RUSSO et MM. Marc FERNANDEZ, Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE et Pierre TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE), Mme Roselyne FEYDT et M. Laurent FOREST (SICOVAL), MM Gilbert HEBRARD et Geoffroy DE LA PANOUSE (CC TERRES DU LAURAGAIS), M. Didier AVERSENG (CC COTEAUX DU GIROU), Mme Marina DAILLUT et M. Denis BRUN (CC DU FRONTONNAIS), M. Jacques LAMARQUE (CC HAUTS TOLOSANS), Mme Danièle SUDRIE (CC COTEAUX DE BELLEVUE), M. Pierre VIRVES (CC SOR AGOUT)

Avaient donné pouvoir : M. Yvan NAVARRO à Mme Christine PERROUX (L'UNION), M. Michel LAURENS (MONDOUZIL) à Stéphane DELAGE, M. Jean-Luc FABRE (MONS) à M. Claude CYPRIEN, M. Michel ANGLA (MONTRABE) à M. Gilbert HEBRARD, M. Alain SUSIGAN (SAINT-ALBAN) à M. Christophe GOURSAUD, M. Jean-Philippe FREZOULS à Mme Françoise SOURDAIS (SAINT-JEAN), Mme Carole FABRE-CANDEBAT (SAINT-ORENS DE GAMEVILLE) à M. Pierre GENRE, Mme Agnès MESTRE (SAINT-ORENS DE GAMEVILLE) à M. Frédéric LEMAGNER, M. François CHOLLET à Mme Françoise AMPOULANGE (TOULOUSE), M. Philippe PERRIN (TOULOUSE) à M. Franck CHATELAIN, M. Clément RIQUET (TOULOUSE) à Mme Anne-Lise CAMUS, Mme Annette LAIGNEAU (TOULOUSE) à M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE, M. Sacha BRIAND à Mme Véronique DOITTAU (TOULOUSE METROPOLE), M. Grégoire CARNEIRO à M. Philippe PLANTADE (TOULOUSE METROPOLE), Mme Dominique FAURE (TOULOUSE METROPOLE) à M. Michel BASELGA, Mme Souhayla MARTY à Mme Nicole MIQUEL-BELAUD (TOULOUSE METROPOLE), M. Robert MEDINA à M. Marc FERNANDEZ (TOULOUSE METROPOLE), M. Vincent TERRAIL-NOVES à Mme Ida RUSSO (TOULOUSE METROPOLE), Mme Béatrice URSULE à M. Pierre TRAUTMANN, M. Fabrice BAUDEAU à M. Laurent FOREST (SICOVAL), Mme Marie-Claude BEPMALE à M. Didier AVERSENG (CC COTEAUX DU GIROU), M. Alain BOURREL (CC LAURAGAIS REVEL SOREZOIS) à M. Denis BRUN, M. Michel BOUYSSOU (CC TARN AGOUT) à M. Pierre VIRVES

Etaient absents : Mme Carine MIRANDA (FONBEAUZARD), M. Yvan NAVARRO (L'UNION), M. Michel LAURENS (MONDOUZIL), M. Jean-Luc FABRE (MONS), M. Michel ANGLA (MONTRABE), M. Alain SUSIGAN (SAINT-ALBAN), MM. Jean-Philippe FREZOULS et Jean-Pierre PEYRI (SAINT-JEAN), Mme Carole FABRE-CANDEBAT (SAINT-ORENS DE GAMEVILLE), Mme Annette LAIGNEAU et MM. François CHOLLET et Philippe PERRIN (TOULOUSE), M. Grégoire CARNEIRO, Mme Souhayla MARTY, M. Robert MEDINA, Mme Béatrice URSULE (TOULOUSE METROPOLE), M. Fabrice BAUDEAU (SICOVAL) et M. Bertrand GELI (CC LAURAGAIS REVEL SOREZOIS),

SYNDICAT DU BASSIN HERS GIROU**FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU
ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL -
DELEGATION AU PRESIDENT DE CERTAINES ATTRIBUTIONS DU COMITE SYNDICAL**

Mesdames, Messieurs,

Par arrêté préfectoral du 28 août 1972, a été constitué le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Hers devenu Syndicat du Bassin Hers Girou, qui associe aujourd'hui, 10 EPCI à Fiscalité Propre et 22 communes métropolitaines.

Conformément à l'article 12 des statuts, le Comité Syndical désigne parmi ses membres un bureau composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et d'autres membres du Bureau. Je vous précise que l'article L5211-10 au Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi 2014-58 du 27 janvier 2014, est venu limiter le nombre des Vice-Présidents qui ne peut être supérieur à 20 % de l'effectif du Comité Syndical, en l'occurrence 12 pour le SBHG.

Toutefois, conformément au même article, le Comité Syndical peut, par délibération prise à la majorité des deux tiers, décider de fixer un nombre supérieur de vice-présidents sans que ce nombre n'excède 30% de l'effectif du Comité Syndical et le nombre de 15.

Je vous propose de fixer le nombre de vice-présidents à 13.

Je vous propose également de fixer le nombre des autres membres du Bureau à 5.

Sur ces bases, il convient aujourd'hui suite au renouvellement des conseils municipaux de procéder à une nouvelle élection des membres du bureau conformément à l'article précité du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par ailleurs, pour régler certaines affaires urgentes, dans l'intervalle des séances du Comité Syndical, il est proposé de donner au Président, la délégation prévue à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir :

- demande de subvention et passation des conventions afférentes dans le cadre des opérations inscrites au budget,
- souscription des contrats d'assurance ainsi que l'acceptation des indemnités de sinistre y afférentes dans les limites des règles relatives aux marchés publics,
- fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires d'avocats, de notaires, d'huissiers de justice et d'experts dans la limite des règles relatives aux marchés publics,
- défense des intérêts du SBHG dans les actions intentées en justice pour chaque niveau d'instance et devant tous les degrés de juridiction de l'ordre judiciaire, administratif et prudhommal.

C'est ainsi qu'après avoir procédé aux élections prévues par l'article L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical a désigné parmi ses membres, pour constituer le Bureau :

- | | |
|---|-------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> M. Philippe PLANTADE | , Président, |
| <input type="checkbox"/> M. Michel BASELGA | , 1 ^{er} Vice-Président, |
| <input type="checkbox"/> Mme Nicole MIQUEL-BELAUD | , 2 ^{ème} Vice-Présidente, |
| <input type="checkbox"/> M. Vincent BOUVIER | , 3 ^{ème} Vice-Président, |
| <input type="checkbox"/> Marina DAILLUT | , 4 ^{ème} Vice-Présidente, |
| <input type="checkbox"/> Pierre LATTARD | , 5 ^{ème} Vice-Président, |
| <input type="checkbox"/> Gilbert HEBRARD | , 6 ^{ème} Vice-Président, |
| <input type="checkbox"/> Souhayla MARTY | , 7 ^{ème} Vice-Présidente, |

- | | |
|--|-------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Didier AVERSENG | , 8 ^{ème} Vice-Président, |
| <input type="checkbox"/> Danièle SUDRIE | , 9 ^{ème} Vice-Présidente, |
| <input type="checkbox"/> Marc FERNANDEZ | , 10 ^{ème} Vice-Président, |
| <input type="checkbox"/> Pierre VIRVES | , 11 ^{ème} Vice-Président, |
| <input type="checkbox"/> Bertrand GELI | , 12 ^{ème} Vice-Président, |
| <input type="checkbox"/> Daniel THOMAS | , 13 ^{ème} Vice-Président, |
| <input type="checkbox"/> Patrice RENARD | , 1 ^{er} autre membre, |
| <input type="checkbox"/> Denis BRUN | , 2 ^{ème} autre membre, |
| <input type="checkbox"/> Michel BOUYSSOU | , 3 ^{ème} autre membre, |
| <input type="checkbox"/> Laurent FOREST | , 4 ^{ème} autre membre, |
| <input type="checkbox"/> Guillaume IRSUTTI | , 5 ^{ème} autre membre, |

Et adoptée la délibération suivante :

ARTICLE 1 :

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical décide de fixer le nombre de Vice-Présidents à 13 et des autres membres du Bureau à 5.

ARTICLE 2 :

Conformément aux votes retenus dans le procès-verbal annexé à la présente délibération, le bureau du Comité Syndical du Syndicat du Bassin Hers Girou est composé de la façon suivante :

- | | |
|---|-------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> M. Philippe PLANTADE | , Président, |
| <input type="checkbox"/> M. Michel BASELGA | , 1 ^{er} Vice-Président, |
| <input type="checkbox"/> Mme Nicole MIQUEL-BELAUD | , 2 ^{ème} Vice-Présidente, |
| <input type="checkbox"/> M. Vincent BOUVIER | , 3 ^{ème} Vice-Président, |
| <input type="checkbox"/> Marina DAILLUT | , 4 ^{ème} Vice-Présidente, |
| <input type="checkbox"/> Pierre LATTARD | , 5 ^{ème} Vice-Président, |
| <input type="checkbox"/> Gilbert HEBRARD | , 6 ^{ème} Vice-Président, |
| <input type="checkbox"/> Souhayla MARTY | , 7 ^{ème} Vice-Présidente, |
| <input type="checkbox"/> Didier AVERSENG | , 8 ^{ème} Vice-Président, |
| <input type="checkbox"/> Danièle SUDRIE | , 9 ^{ème} Vice-Présidente, |
| <input type="checkbox"/> Marc FERNANDEZ | , 10 ^{ème} Vice-Président, |
| <input type="checkbox"/> Pierre VIRVES | , 11 ^{ème} Vice-Président, |
| <input type="checkbox"/> Bertrand GELI | , 12 ^{ème} Vice-Président, |
| <input type="checkbox"/> Daniel THOMAS | , 13 ^{ème} Vice-Président, |
| <input type="checkbox"/> Patrice RENARD | , 1 ^{er} autre membre, |
| <input type="checkbox"/> Denis BRUN | , 2 ^{ème} autre membre, |
| <input type="checkbox"/> Michel BOUYSSOU | , 3 ^{ème} autre membre, |
| <input type="checkbox"/> Laurent FOREST | , 4 ^{ème} autre membre, |
| <input type="checkbox"/> Guillaume IRSUTTI | , 5 ^{ème} autre membre, |

ARTICLE 3 :

Monsieur le Président est chargé, par délégation du Comité Syndical, et ce, pendant la durée de son mandat, de prendre les décisions en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir :

- demande de subvention et passation des conventions afférentes dans le cadre des opérations inscrites au budget,
- souscription des contrats d'assurance ainsi que l'acceptation des indemnités de sinistre y afférentes dans les limites des règles relatives aux marchés publics,
- fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires d'avocats, de notaires, d'huissiers de justice et d'experts dans la limite des règles relatives aux marchés publics,

- défense des intérêts du SBHG dans les actions intentées en justice pour chaque niveau d'instance et devant tous les degrés de juridiction de l'ordre judiciaire, administratif et prudhommal.

LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTÉES,

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE PRÉSIDENT,

Vote : Pour : 59

Contre : 0

Abstentions : 0

Syndicat du Bassin
Miers Girou
Siège Social : 45, rue Paule Raymond
31200 TOULOUSE